

Liseuses : conditions d'accès

Le prêt de liseuse est gratuit

Le prêt est réservé aux adhérents à partir de 14 ans ayant un abonnement à jour.

La signature préalable de la présente charte est obligatoire. Pour les abonnés mineurs, la charte doit être signée par l'un des parents ou représentant légal

Un seul prêt de liseuse par carte est possible à la fois

La liseuse est prêtée dans une pochette qui comprend :

- La liseuse
- Un étui de protection
- Un câble USB
- Des instructions d'utilisation
- Un chargeur USB pour MP3

Le contenu de la pochette est vérifié au moment du prêt et au moment du retour du matériel en présence de l'utilisateur. Le retour n'est pas accepté tant que tous les éléments fournis ne sont pas rendus

La durée de prêt est de 3 semaines. La prolongation du prêt pour une durée supplémentaire de 3 semaines est possible si la liseuse n'est pas réservée par un autre usager. La réservation et la prolongation sont possibles à partir du catalogue en ligne de la médiathèque ou directement auprès des bibliothécaires

Conditions d'utilisation

Avant la première utilisation, il est conseillé de lire le bref mode d'emploi papier fourni dans la pochette contenant la liseuse.

Les liseuses sont des outils mis à la disposition de l'utilisateur pour la lecture qui peuvent être relativement fragiles :

- conservez la housse de protection lorsque vous transportez la liseuse.
- ne soumettez pas la liseuse à une luminosité, une température, une humidité ou des vibrations extrêmes.
- nettoyez l'écran avec un chiffon doux et sec (n'utilisez pas de détergent).

A leur retour, les liseuses sont remises dans leur état initial.

L'emprunteur s'engage à informer la bibliothèque de tout incident ou de toute panne ayant affecté la liseuse.

La responsabilité de l'utilisateur est engagée par la signature de cette charte. Le lecteur qui emprunte une liseuse s'engage à la restituer en l'état, ou à en rembourser le coût de remplacement (250 EUR.)